



## Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

### 1341 - Aires d'accueil des gens du voyage

#### **SDAGV - Proposition d'attribution de subvention pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Molsheim**

#### **Rapport n° CP/2016/415**

#### **Service gestionnaire :**

L5 - Habitat

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une aide financière à la Commune de Molsheim pour la réhabilitation-amélioration des 30 places de son aire d'accueil des gens du voyage .

Par délibération du 15 octobre 2001, le Conseil Général a décidé d'attribuer une aide financière aux Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pour la réalisation ou l'amélioration d'aires d'accueil des gens du voyage. Cette subvention représente 30 % du coût hors taxe des travaux plafonnée à 1 600 € par place en cas de création, et à 800 € par place en cas d'extension, de réhabilitation ou d'amélioration de l'aire.

La Commune de Molsheim a décidé par délibération du 29 février 2016 de réaliser des travaux de réhabilitation-amélioration de son aire d'accueil.

En service depuis 2008, l'aire est constituée de 30 places de stationnement de 100 m<sup>2</sup> chacune. L'aire fonctionne sur la base d'un tarif forfaitaire journalier de 2,50 euros par jour et par place, comprenant les consommations d'eau et d'électricité.

Chaque année, la Commune de Molsheim prend à sa charge une partie importante des coûts de consommation annuelle de l'aire en eau et en électricité.

Afin de limiter le déficit annuel et de responsabiliser les utilisateurs de l'aire d'accueil, la Commune de Molsheim a décidé la mise en place d'un système de télégestion et de prépaiement des fluides. Ce système permet une individualisation des consommations pour chaque place.

Cette opération suppose la réalisation de travaux de génie civil notamment afin d'individualiser le raccordement de chaque place à un système de gestion centralisé par ordinateur.

Le coût de l'opération est estimé à 75 310,79 € H.T.

Le montant de la subvention départementale susceptible d'être accordée à la Commune de Molsheim est de 75 310,79 € H.T X 30%, plafonné à 800 €/place, soit 22 593,23 €.

La commission territoriale du territoire d'action Sud a émis un avis favorable à ce dossier le 27 juin 2016.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
G. du Voyage-2014-1-D-I	G 2014 Gens du voyage	97 270,51 €	33 000,00 €	22 593,23 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Commune de Molsheim une subvention de 22 593,23 € représentant 30% du coût subventionnable HT des travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Molsheim, plafonnée à 800€ par place.*

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,



Frédéric BIERRY